
Jean-Paul TUAIVA
Député de la Polynésie Française
3^{ème} circonscription

Paris, le 15/09/2015

COMMUNIQUE DE PRESSE

Statut des victimes des essais nucléaires : réexamen des critères de reconnaissance

En collaboration avec les associations de défense des victimes des essais nucléaires, le député Jean-Paul TUAIVA avait déposé un amendement visant à modifier les critères de reconnaissance de statut de victime dans le cadre de l'étude du projet d'actualisation de programmation militaire 2015-2019. Cet amendement ayant été jugé irrecevable dans le cadre de l'initiative parlementaire, le député avait interrogé le Premier Ministre sur les initiatives qu'il comptait prendre.

Faisant suite à cette initiative du député, le Premier Ministre, dans un courrier du 14 septembre 2015 (ci-joint), rappelle son engagement à régler cette situation et a demandé à Marisol TOURAINE, Ministre des affaires sociales, qu'une commission du CIVEN se réunisse. Néanmoins, il faudra attendre l'évaluation des effets du nouveau dispositif (mars 2015) pour envisager une modification législative.

Le député, Jean-Paul TUAIVA se satisfait de l'engagement du Premier Ministre mais restera vigilant sur le délai de traitement apporté à ce dossier. Il rappelle le lourd tribut payé par les polynésiens qui ne sont toujours pas reconnus comme victimes, à la veille du 50^{ème} anniversaire du premier tir des essais nucléaires en Polynésie française.